

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

**Etaient présents:**

ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, GANNAC Gisèle, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, RUFIE Bertin, PORTIE Serge, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, ISSALY Christine, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MOULY Caroline

**Absents excusés :** COUDERC Jean-Christophe, MARTY Maurice.

**Délibération n° 2020 – 71 : Institutions et vie politique**  
**Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2020**

Le Conseil Communautaire a approuvé le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 qui a été envoyé à chaque membre.

**Délibération n° 2020- 72 : Institutions et vie politique**  
**Ajout d'une délibération à l'ordre du jour**

Le Conseil Communautaire autorise l'examen d'une délibération concernant le règlement de la zone de la Croix de Revel à Anglars St—Félix.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- Décisions prises par le Président et le Bureau
- Délibérations du Conseil Communautaire :
  - Approbation du PV du 4 juin 2020
  - Convention Fond L'OCCAL avec la Région et Décision Modificative au budget
  - Répartition du FPIC (sous réserve de la réception de la notification) -AJOURNE
  - Tarifs de la cantine et de la garderie
  - Désignation des membres du collège 2 du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois
  - Convention avec Médiathèque Départementale de Prêt « des livres et des bébés »
  - Acte modificatif concernant le Relais Assistant Maternel
  - Modification du règlement de la zone de la Croix de Revel à Anglars St—Félix
- Autres sujets ne donnant pas lieu à délibération :
  - Le Pass numérique porté par le Pôle des solidarités départementales
  - La Convention Territoriale Globale avec la CAF
  - Le point sur le fonctionnement des services
- Informations et questions diverses

**Décisions prise dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil  
communautaire au Bureau**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Le conseil communautaire a pris acte des décisions prises par le Bureau :

Renouvellement de postes existants :

- Ecole Mayran - Goutrens - Rignac – Bibliothèque – RAM : la création d'un emploi d'adjoint technique à 21 heures/semaine
- Ecole Escandolières : la création d'un emploi d'adjoint technique à 17 Heures/semaine
- Ecole Rignac : la création d'un emploi d'adjoint technique à 14.5 Heures/semaine
- Ecole de Mayran : la création d'un emploi d'adjoint technique à 7.5 Heures/semaine
- Ecole Anglars et mercredis centre de loisirs : la création d'un emploi d'adjoint technique à 17 heures/semaine.
- Ecole Auzits : la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (33 heures/semaine) et la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (32 heures/semaine).
- Ecole de Bournazel : la création d'un emploi d'adjoint technique à 19.5 heures/semaine.
- Médiathèque – Office de tourisme : la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet (17,50 heures/semaine).

Saisonniers :

- La création de deux postes d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet pour exercer les fonctions de Maître- Nageur Sauveteur à la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 26 heures/semaine pour l'accueil de l'Office de tourisme du Pays Rignacois et les remplacements à l'entretien et l'accueil de la piscine de Rignac.
- La création d'un poste d'agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 24 heures/semaine pour le bureau d'accueil de tourisme de Bournazel.

Remplaçants :

- Le Président est autorisé à recruter des agents de remplacement de fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

**Délibération n° 2020 - 73 : Institutions et vie politique**  
**Désignation d'un secrétaire de séance**

Kevin FRAYSSE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Délibération n° 2020 - 74 : Finances locales**  
**Convention Fond L'OCCAL avec la Région**

Le conseil communautaire a décidé de participer au dispositif fond L'OCCAL volet 2 de la Région.

Il s'agit d'un accompagnement financier pour la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité, suite à la crise liée au Coronavirus.

Un partenariat est mis en œuvre entre la Région, le Département, les communautés d'agglomération, les communautés de communes et la banque des territoires.

Le dispositif comporte une aide à la trésorerie par le biais d'avances remboursables et une aide à la réalisation d'investissements spécifiques au domaine sanitaire

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

La participation de la Communauté de communes n'est engagée qu'au profit de bénéficiaires dont l'activité est implantée sur le territoire. Le solde sera restitué si la participation totale n'a pas été engagée.

La participation pour la Communauté de Communauté s'élève à 17 295 euros soit une participation de 3€ par habitant.

**Délibération n° 2020 - 75 : Finances locales**  
**Décision modificative n° 1 au Budget principal**

Le conseil communautaire adopte une décision modificative pour inscrire les crédits nécessaires à la participation au Fond L'OCCAL de la Région.

	Dépenses	Recettes
Compte 2041412 Subvention d'équipement	+ 18 000 euros	
Opération 47 Ecole de Rignac – compte 2317	- 10 000 euros	
Opération 57 Foyer Marie Gouyen – compte 2313	- 5 000 euros	
Opération 63 Médiathèque –compte 2313	- 3 000 euros	

**Délibération n° 2020 - 76 : Finances locales**  
**Tarif de la cantine**

Après avis de la commission vie scolaire et périscolaire, le conseil communautaire a voté une augmentation des prix des repas servis dans les cantines scolaires à la rentrée de septembre 2020, soit :

année scolaire 2020 - 2021	CANTINE	3,80 €/repas
----------------------------	---------	--------------

**Délibération n° 2020 - 77 : Finances locales**  
**Tarif de la garderie**

Après avis de la commission vie scolaire et périscolaire, le conseil communautaire a voté le tarif de la garderie périscolaire sans changement :

année scolaire 2020 - 2021	GARDERIE	1,77 €/jour
----------------------------	----------	-------------

**Délibération n° 2020 – 78 - Institutions et vie politique**  
**Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois – Désignation des membres du 2<sup>ème</sup> collège**

Le conseil communautaire a voté les membres du conseil d'exploitation du Collège 2 de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois : Jean-Louis ABRAHAM, Sylvie VIDAL, Michèle FAGEGALTIER, Jean-Bernard DENAT, Hélène BIBAL, José ARAUJO, Sarah DONOVAN, Stéphanie LACAMPAGNE, Evelyne PRADELS, Sylvie CALMELS, Odile BELLIOU, Béatrice FERRAND, Alain CAYLA, Pierre BISON, Audrey FRÉRY, Patricia GIRARD.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Rappel du collège 1 voté en séance du 4 juin : Gisèle GANNAC, Samuel GRANIER, Bénédicte CANREDON, Bertin RUFIE, Jean-Louis BESSIERE, Maire-Noëlle DANTAN, Michel BASTIDE, Dominique PRADELS, Christian PALAYRET, Yves BOUYSSOU, Jean-Christophe COUDERC, Julien TEULIER, Yves MAZARS, Kévin FRAYSSE, Jean-Marc CALVET, Isabelle MIRABEL, Christine ISSALY.

**Délibération n° 2020 - 79 : Domaines de compétences par thèmes**  
**Convention avec la Médiathèque Départementale de Prêt « des livres et des bébés »**

Le conseil communautaire a décidé de participer au dispositif «des livres et des bébés » conduit par la MDA. Ce projet destiné à la lecture avec les tout-petits s'adresse aux partenaires de terrain (multi-accueil, assistantes maternelles, bénévoles des bibliothèques...). Il est organisé sous forme de formations et de soirées thématiques, dont l'organisation et le coût est la charge de la MDA. La Communauté de communes prend à sa charge les frais de repas et d'hébergement des intervenants et l'acquisition d'albums.

**Délibération n° 2020- 80 – Commande publique**  
**Acte modificatif Relais assistant maternel**

Exposé :

Le conseil communautaire approuve la signature des actes modificatifs suite à des dépassements sur les lots suivants :

Lots	Société	Acte modificatif prévisionnel HT
LOT 2 Démolition Gros Œuvre	CREA BAT SIRMAIN EURL	1 628.00 €
LOT 5 Couverture zinguerie	MORISSE SARL	365.88 €
LOT 7 Menuiserie intérieure	BRAS TURLAN Sarl	1 674.50 €
LOT 12 Plomberie sanitaire CVC	BROUSSY Jean-Luc SARL	535.78 €
LOT 13 Peinture revêtement de sol	GASTON Père et Fils SARL	1 437.50 €

**Délibération n° 2020 - 81 : Urbanisme**  
**Modification du règlement de la zone d'activité de la Croix de Revel**

Le conseil communautaire décide de modifier l'article 8 du règlement de la zone d'activité de la Croix de Revel à Anglars afin que les constructions, y compris les annexes puissent être édifiées en retrait minimum de 4 mètres par rapport à l'alignement de la voie située entre les parcelles ZE 273 et ZE 305. Les implantations par rapport aux autres voies et emprises publiques restent inchangées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

\*\*\*\*

**Autres sujets ne donnant pas lieu à délibération**

- **Le Pass numérique porté par le Pôle des solidarités départementales**

Le Pôle des solidarités départementales porte le projet de déploiement des pass numériques auquel participe la Communauté de Communes.

La Communauté de communes disposera de 25 chéquiers de 10 chèques de 10 euros qu'il conviendra de distribuer au public nécessitant un accompagnement.

L'accueil dit de 1<sup>er</sup> niveau aura lieu à la Communauté de Communes ainsi que la remise des chéquiers.

Les formations seront dispensées par le Greta.

Lieu de formation : la Médiathèque

Mise en œuvre : octobre 2020

- **La Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF**

La CTG va remplacer le Contrat Enfance Jeunesse. La signature de la CTG a été reportée à 2021. Le Contrat Enfance Jeunesse est prolongé donc sur 2020.

Le CGT est réalisé en concertation avec la CAF.

Les objectifs sont plus étendus que ceux du CEJ, tout en restant dans le domaine de l'enfance :

- 1/ Petite enfance, enfance jeunesse
- 2/ Parentalité
- 3/ Inclusion sociale
- 4/ Accès au droit (numérique)

Le CTG est un projet de territoire qui comprend un diagnostic et un plan d'action. Il sera signé par la Collectivité et la CAF.

Cette convention conditionne les aides de la CAF.

- **Fonctionnement des services**

Un point a été fait sur le fonctionnement des services pendant le confinement et le déconfinement : Collecte des déchets – déchèterie – Portage des repas – Ecoles – Centre de Loisirs – Multi-accueil – RAM – Piscine - Médiathèque

- **Présentation des actions de promotion touristique**

Des actions sont conduites pour développer la fréquentation touristique sur les sites de la communauté de communes et notamment Belcastel et Bournazel :

- Guide Vacances édité par la Dépêche
- Campagne de proximité « si loin, si proche » - publicité Facebook
- Tour d'Occitanie en 180 expériences : Pour notre territoire, expériences mises en avant sur Belcastel, la zone humide de Maymac et Bournazel
  
- Création d'un circuit vélo « route » par commune.

- **Intervention de l'ARVM pour le rallye de Marcillac et de Rignac**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 7 JUILLET 2020**

Joël Romiguières et Denis Viguiier ont présenté le projet de rallye qui se déroulera le 7 et 8 novembre. Le rallye de Marcillac n'ayant pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, les organisateurs ont décidé d'organiser le même week-end en novembre le rallye de Marcillac et le rallye de Rignac, avec des épreuves distinctes.

Les organisateurs sollicitent l'accompagnement financier de la collectivité.

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.